

VALIDITÉ PROLONGÉE POUR LES CARTES D'IDENTITÉ



Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité ont une durée de validité de 15 ans, contre 10 auparavant. Ceci ne concerne que les personnes majeures au moment de l'établissement de la carte d'identité.

Par extension, les cartes d'identité des personnes majeures en cours de validité le 1^{er} janvier 2014 ont vu leur date de fin de validité repoussée de 5 ans. Par exemple, si la date de fin de validité inscrite sur votre carte d'identité est le 21 juin 2014, elle est en réalité valide jusqu'au 21 juin 2019 sans aucune démarche à effectuer.

Aucun changement par contre pour les personnes mineures, la durée de validité de leur carte d'identité reste de 10 ans, même si la majorité est atteinte au cours de la période de validité.

Les services de l'État ont transmis cette information aux services des frontières. Plus d'informations sur :

www.diplomatie.gouv.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES : LES RÈGLES ONT CHANGÉ

La commune de Pierrefort comptant moins de 1.000 habitants, le mode de scrutin pour les élections municipales ne change pas. Les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire.



Par contre, de nouvelles règles s'appliquent désormais :

❑ la **présentation d'une pièce d'identité pour voter est obligatoire** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie, permis de chasser avec photographie...);

❑ la déclaration de candidature est obligatoire. Cela signifie que **vous ne pourrez plus voter pour une personne non candidate**.

Le panachage reste autorisé : possibilité d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote. Cependant, si une personne non candidate est inscrite à la place d'un candidat de la liste présentée, cette voix ne sera pas comptabilisée, sans pour autant rendre nul le bulletin de vote : les voix pour le reste de la liste des candidats déclarés seront comptabilisées.

Le nombre de conseillers municipaux à élire reste inchangé, au nombre de 15. Petit changement en ce qui concerne les conseillers communautaires : ils ne seront plus désignés par le conseil municipal. En effet, seront conseillers communautaires les conseillers municipaux figurant en premier dans un tableau qui classera le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.



Toutes les informations sont disponibles sur le site :
<http://www.interieur.gouv.fr/Elections>

LES TERSONS ONT 15 ANS !

Ce sont les 5 et 6 avril prochains que la Fête des bœufs gras de Pâques célébrera sa quinzième édition. À cette occasion, plusieurs interdictions de circulation seront mises en place :

❑ le samedi 5 avril, à Faverolles, la rue du Four (route de Sainte-Marie) sera fermée à la circulation et déviée par la rue des Sagnes et la rue des Prades entre 14h et 19h dans le cadre de la randonnée gourmande qui se terminera au four de Faverolles ;

❑ le dimanche 6 avril, l'avenue Georges-Pompidou sera fermée du Carreau au Pont de la Mare.

Toutes les informations sur le déroulement de la fête sont disponibles sur le site :

www.paysdepierrefort.com/fete-tersons_fr.html

Echos de

Bulletin d'information municipale
N° 52 — Hiver 2014

PIERREFORT

LA CHAPELLE DE PLANCHIS A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

Vous avez pu remarquer de l'animation autour de la chapelle de Planchis. En effet, des travaux de réfection de la chapelle ont débuté en février 2014. Ces travaux concernent le bâtiment lui-même ainsi que la restauration des peintures murales.

L'intervention sur le bâtiment consistera à refaire les enduits extérieurs, resuivre la couverture en lauzes, collecter les eaux pluviales et les canaliser vers le ruisseau Le Vezou. En parallèle, l'ensemble des parois intérieures seront restaurées. Le dallage pierre en sol sera rejointoyé. Des travaux de restauration sur les menuiseries bois sont également envisagés. Une intervention sur la lustrerie et les vitraux complètera cet ensemble de travaux.

Le montant estimatif des travaux est de 110.000€ H.T., dont 65.000€ pour l'intervention sur le bâtiment, 32.000€ pour la restauration des peintures murales, le reste de l'enveloppe constituant les honoraires des architectes maîtres d'œuvre de l'opération. Montant auquel s'ajoutent 49.000€ pour la restauration des tableaux et du mobilier.

Au vu du montant élevé des travaux et afin d'ouvrir la possibilité à chacun, dans la mesure de ses moyens, de participer à la réfection de cet édifice, une souscription a été mise en place par la Fondation du Patrimoine. Le principe en est simple, et expliqué dans des petits dépliants qui sont à votre disposition en divers endroits (mairie, office de tourisme, église...). Les dons effectués sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour les particuliers (à hauteur de 66%) et de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises (à hauteur de 60%).

Cette réhabilitation s'intègre dans un programme de création d'un sentier de découverte du patrimoine bâti du bourg de Pierrefort. L'ensemble de l'opération a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise dans le cadre d'une opération sous mandat. Les subventions escomptées sont de l'ordre de 44.000€, auxquels il faudra ajouter la subvention de la Fondation du Patrimoine. En effet, l'organisme soutient la restauration de la chapelle de Planchis en plus des souscriptions recueillies.



L'extérieur et l'intérieur de la chapelle de Planchis ont besoin d'être rénovés.

Pierrefortaises, Pierrefortais, chers amis,

Dans ce nouveau numéro des Échos de Pierrefort, les édifices communaux sont à l'honneur.

Que ce soit la restauration de la chapelle de Planchis, la rénovation du gymnase du collège en salle récréative, la livraison des nouveaux vestiaires sportifs, la construction de la nouvelle salle des jeunes, on peut dire que chacun se retrouve dans l'une ou l'autre de ces réalisations.

Certaines d'entre elles touchent à leur fin après une longue période de travaux, tandis que, pour la chapelle de Planchis, il s'agit seulement du début de l'opération ; opération qui est détaillée ci-contre, et qui fait appel au soutien de tous et toutes par le biais d'une souscription.

L'ensemble de ces thèmes avait été abordé au cours de la cérémonie des vœux, de même que

l'intervention sur les réseaux d'assainissement de la rue des Moulins.

Vous pourrez également voir que le foyer d'accueil médicalisé est parfaitement intégré dans le paysage départemental, puisqu'il fait partie des cinq établissements cantaliens retenus pour l'expérimentation de la télémédecine.

Enfin, quelques informations sur les nouvelles règles relatives aux élections municipales et aux cartes d'identité vous sont données.

Je vous souhaite donc une bonne lecture de ce bulletin municipal.



FINS DE CHANTIER EN SÉRIE POUR LES BÂTIMENTS

● Salle récréative

Après une longue période de travaux, le gymnase du collège devient la salle récréative, qui peut accueillir bals, quines, manifestations diverses... D'importants travaux de mise aux normes ont été menés sur l'électricité, l'isolation, la plomberie et les sanitaires, ainsi que les issues de secours. Un coin bar a été aménagé, équipé de réfrigérateurs et congélateurs. Les revêtements muraux ont aussi été revus : lambris et peinture ont occupé les agents techniques pendant de nombreuses heures. Certains travaux de peinture restent encore à réaliser, dans les périodes où la salle n'est pas utilisée.



De nouvelles couleurs pour une salle rénovée



Coin buvette avec issue de secours supplémentaire



Le nouvel habillage de la scène

L'ensemble des travaux réalisés est estimé à 90.000€ (sans compter le temps de travail des agents techniques).

Des escaliers ont été aménagés entre ce lieu et le parking situé sous la halle d'animations, afin de permettre le stationnement des véhicules lors des manifestations. Cet aménagement a été réalisé par les agents techniques communaux.

C'est d'ailleurs là, dans la salle récréative, au 2, rue Marie-Alice VIDAL, que vont dorénavant se dérouler les collectes de sang organisées 4 fois dans l'année par l'Établissement Français du Sang en collaboration avec l'association des donneurs de sang du canton. L'occasion de rappeler les dates de collecte pour l'année 2014 : lundi 17 mars, lundi 26 mai, lundi 4 août et lundi 20 octobre, de 14h00 à 18h00.



Vestiaires sportifs

Salle des jeunes

● Vestiaires

Les nouveaux vestiaires vont pouvoir être étrennés pour la reprise du championnat, les travaux touchant à leur fin. Ce nouvel équipement vient remplacer des locaux vétustes, qui n'étaient plus aux normes exigées par la Fédération Française de Football. D'un coût de 227.000€, la nouvelle installation comporte 4 vestiaires joueurs, 2 salles de douche, 1 vestiaire arbitre, des sanitaires et des W.C. publics accessibles depuis l'extérieur. Des subventions ont été obtenues de la F.F.F. pour 15.000€ et de la réserve parlementaire du député du Cantal Alain MARLEIX pour 18.000€.



Vestiaire joueurs



Salle de douche

Précisons qu'un filet pare-balls supplémentaire va être installé pour protéger la façade du bâtiment des tirs intempestifs.

Souhaitons que ces vestiaires flambants neufs portent chance à toutes les équipes de l'Étoile Sportive Pierrefortaise pour cette deuxième partie de saison !

● Salle des jeunes

Sa construction a été couplée à celle des nouveaux vestiaires afin de diminuer les coûts en matière de gros œuvre principalement. Attendant aux vestiaires, elle comprend une salle de 45 m², où un billard et une table de ping-pong vont être installés, des sanitaires, ainsi qu'un espace buvette donnant sur l'extérieur.

Le coût de cet équipement est de 110.000€ H.T., subventionné à 67% par la Région Auvergne, le Conseil Général du Cantal et la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise.



LE PARKING ET L'ACCÈS AUX NOUVEAUX VESTIAIRES

Et qui dit nouvel équipement, dit nouvel accès et nouveaux stationnements. Ceux des nouveaux vestiaires, qui ont été réalisés par l'entreprise MARQUET. La voie d'accès aux vestiaires a été revêtue et un parking a été aménagé.

Ce parking, proche de la halle d'animations, pourra également servir de zone de stationnement complémentaire lors de manifestations d'envergure accueillies dans cette salle.

C'est un montant de 35.000€ H.T. qui a ici été investi afin de finaliser l'aménagement de ces nouveaux vestiaires sportifs. Un soutien a été obtenu grâce à la répartition du produit des amendes de police par le Conseil Général, soutien qui se monte à 6.300€.



RUE DES MOULINS

Le diagnostic du réseau d'assainissement en 2010-2011 avait mis la réfection du tronçon final de réseau de la rue des Moulins en priorité n°2 du programme d'actions à engager. En effet, celui-ci présentait de nombreux défauts : contrepente, fissure, casse, joints d'étanchéité absents.

Ces travaux ont été réalisés en fin d'année par l'entreprise BRUN ; ne manque plus que la finalisation du revêtement qui interviendra aux beaux jours.

Cette intervention sur le réseau a été couplée à la mise en place d'un dispositif de surveillance du déversoir d'orage, situé au point de départ des travaux.

D'ores et déjà, l'impact de ces travaux est visible à la station d'épuration : les quantités d'eaux y arrivant sont beaucoup plus importantes, ce qui confirme bien qu'une grande partie des eaux véhiculées par ce tronçon se perdaient auparavant dans le sol au lieu d'être amenées jusqu'à la station d'épuration pour être traitées.



Le prochain secteur concerné par des travaux d'envergure sur les réseaux d'assainissement est celui de Fontfrède - Le Monteil, parallèlement à la réhabilitation de la station d'épuration.

LA TÉLÉMÉDECINE AU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

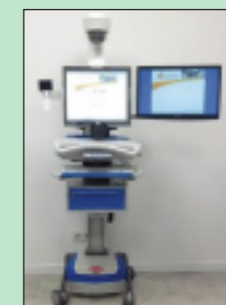
Le Conseil Général du Cantal a initié en 2013 un projet « CyberCantal Télémédecine », qui consiste à équiper cinq établissements cantaliens d'un chariot de télémédecine pour une expérimentation sur deux ans (2014-2015).

Le foyer d'accueil médicalisé Jacques Mondain-Monval étant l'un des établissements retenus pour cette opération, la livraison du matériel s'y est déroulée le 26 février en présence de Christophe CEL-LARIER et Anh-Thu THAI-DUC du Conseil Général, de Sophie CAMPAGNAC, Directrice de la structure, et de Louis GALTIER.



L'équipement complet comprend, outre le chariot de téléconsultation, une licence et la maintenance d'un logiciel de téléconsultation médicale, et une connexion spécialisée et sécurisée à la plateforme régionale de télémédecine.

Cet équipement a pour objectif de lutter contre le phénomène de désertification médicale, d'améliorer l'accès aux soins et la qualité de prise en charge des patients en développant la coopération entre les divers intervenants de ville et hospitaliers, et d'éviter le déplacement des patients.



VOEUX

Comme le veut la tradition, la cérémonie des vœux s'est déroulée le samedi 4 janvier, en présence des conseillers municipaux et communautaires.

L'occasion de faire un bilan des opérations menées à leur terme au cours de l'année écoulée, à la fois sur le territoire communal et communautaire, qui ont été nombreuses. Notamment plusieurs réalisations ont été achevées et inaugurées (salle du Montrozier-Club rénovée, local de chasse).

S'en est suivi le programme d'actions pour l'année 2014, qu'elles soient déjà entreprises ou alors à mettre en route : livraison des nouveaux vestiaires sportifs, de la salle des jeunes et de la salle récréative, début des travaux à la station d'épuration...

Le tout s'est achevé en partageant le verre de l'amitié, accompagné de quelques amuse-bouches.

